

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: L'autre point est peut-être plus discutable—les secrétaires parlementaires ont-ils le même droit de poser des questions pendant la période de questions que les députés de l'opposition ou ceux de l'arrière-ban de leur propre parti. Je dois dire que je fais des réserves à cet égard. Il me semble que si l'on accorde aux secrétaires parlementaires le droit de parole au nom du gouvernement pour répondre aux questions, il est contestable qu'on doive leur donner le privilège de poser eux-mêmes des questions.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Voilà l'aspect qui me préoccupe quelque peu. Le député de Yukon à l'instar d'autres députés a déjà soulevé cette question. J'ai des doutes car les arguments avancés par le député de Saint-Boniface valent la peine d'être étudiés et les arguments avancés par le député du Yukon et certains autres de son parti valent également la peine de l'être. Je pense à ce problème depuis quelques années déjà, et il ne semble pas y avoir de solution, si ce n'ont peut-être, de compter sur la collaboration et le sens d'à-propos des secrétaires parlementaires afin qu'ils ne posent pas trop souvent de questions. J'ai, subtilement, essayé de ne pas les encourager à poser des questions, et je vais continuer à le faire dans la mesure du possible. Je me rends compte que des arguments ont été avancés en faveur de ce que viennent de proposer les députés de Saint-Denis, de Saint-Boniface et d'Ontario.

• (1500)

Toutefois il s'agirait peut-être plutôt de savoir s'il convient qu'un secrétaire parlementaire pose une question que si le Règlement et les usages de la Chambre lui donnent le droit de le faire. J'aimerais ne pas trancher maintenant la question. Je la prendrai en délibéré; peut-être pourra-t-elle être un jour résolue à la satisfaction de tous les députés, y compris des députés de l'arrière-plan qui sont à ma droite et des distingués secrétaires parlementaires. Le député du Yukon et d'autres députés ont peut-être remarqué lorsqu'on a donné la parole au député de Saint-Boniface il y a quelques instants, que la période des questions avait expiré. Le député du Yukon et d'autres députés aimeraient peut-être en tenir compte.

Cela dit, pour être équitable envers quelques députés qui se trouvent à ma gauche et à ma droite, à l'arrière-plan, et qui cherchaient à poser une question, nous pourrions peut-être permettre à deux ou trois de poser des questions rapides avant de passer à l'ordre du jour.

[Français]

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député invoque le Règlement.

Questions orales

M. Prud'homme: Monsieur le président, avant que vous preniez une décision qui pourrait engager l'avenir des droits des parlementaires, en établissant des nouvelles coutumes, j'aimerais quand même signaler que je suis bien d'accord avec vous lorsque vous dites qu'on ne devrait pas poser de questions au ministre qu'on représente à titre de secrétaire parlementaire, et cela est bien évident. Mais je ne vois pas pourquoi nous n'exercerions pas notre privilège de poser des questions, comme n'importe quel autre député, aux autres ministres.

De plus, monsieur le président—et pour répondre à une remarque de l'honorable député de Yukon (M. Nielsen)—s'il est vrai que nous, ministériels, pouvons, par simple appel téléphonique, demander un renseignement à un ministre, j'estime que la chose est tout aussi possible pour n'importe quel député de l'opposition. Je pourrais facilement répondre à l'honorable député de Yukon à n'importe quel moment sur ce sujet.

Monsieur le président, je voudrais vous faire remarquer bien respectueusement, avant que vous ne rendiez une décision, que si un secrétaire parlementaire ou n'importe quel autre député pose à un ministre des questions dont il pourrait obtenir les réponses en lui téléphonant, cela est de nature à bien renseigner la population.

Si l'honorable député de Yukon pose une question à un ministre, c'est parce qu'il s'attend que la réponse soit donnée à la Chambre, afin que les journalistes puissent renseigner la population. Les questions que les honorables députés de l'opposition posent aux ministres pourraient facilement être posées en dehors de la Chambre...

* * *

LES AÉROPORTS

MOUNT HOPE—LA PARTICIPATION DES DÉPUTÉS DE LA RÉGION AUX ENTRETIENS ENTRE LE MINISTRE ET LE COMITÉ DE L'AÉROPORT

[Traduction]

M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports, elle s'inspire d'une nouvelle qui a paru dans le *Spectator* de Hamilton vers la fin de la semaine dernière. Le ministre a-t-il l'intention de rencontrer demain les membres du comité de l'aéroport municipal de Hamilton? En pareil cas, envisagerait-il de permettre aux députés de la région de Hamilton de participer à la réunion en compagnie du ministre du Travail?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, on vient de me dire qu'ils ont demandé une entrevue demain, mais je ne sais pas à quelle heure. Je devrai en parler au ministre de Hamilton.

M. O'Sullivan: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire que j'adresse au ministre du Travail. Peut-il nous dire si d'autres députés de la région de Hamilton pourront participer à cette réunion?